

**VÉRIFICATION DU PROGRAMME  
DES NOUVELLES INITIATIVES DE RECHERCHE ET DE  
SAUVETAGE  
MINISTÈRE DES PÊCHES ET OCÉANS  
GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE  
PROJET FNI – MPO 2/98**

**SENSIBILISATION DU PUBLIC À LA SÉCURITÉ NAUTIQUE –  
ASSOCIATION DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE AU SOL  
DE TERRE-NEUVE**

**Novembre 2000**

---

## Table des matières

---

	<b>PAGE</b>
Résumé	1
1.0 Introduction	2
2.0 Description du projet	3
3.0 Constatations du vérificateur	4

## ***Résumé***

---

En mars 1998, le Secrétariat national de recherche et de sauvetage (SNRS) approuvait un financement du Fonds des nouvelles initiatives (FNI) de recherche et de sauvetage au montant de 233 000 dollars, en vue d'un projet visant la mise en œuvre d'un programme général et exhaustif de sensibilisation de la population à la sécurité nautique. Il s'agissait de préparer les équipes de recherche au sol à se charger de la prestation opportune et rentable du programme de sensibilisation dans tous les coins de Terre-Neuve et du Labrador.

La vérification porte sur le critère de l'évaluation finale et a pour but de déterminer si cette évaluation a effectivement porté sur tous les points décrits dans la proposition et l'annexe présentées au SNRS.

Le critère faisant l'objet de la vérification n'est pas respecté puisqu'il n'y a pas eu d'évaluation finale afin de mesurer la réussite du projet en fonction des objectifs prévus et convenus au départ.

Dans l'ensemble, les tâches exécutées ont atteint leurs objectifs, puisqu'il s'est donné de la formation. En revanche, selon le directeur du projet, il était difficile de procéder à une évaluation finale parce que plusieurs des personnes ayant reçu la formation ont été affectées ailleurs ou ont changé de champ d'activités.

## **1.0 Introduction**

---

Le Fonds des nouvelles initiatives, administré par le Secrétariat national de recherche et de sauvetage (SNRS), est conçu dans le but de financer « de nouveaux projets qui amélioreront la recherche et le sauvetage au Canada ». Tous les projets approuvés font l'objet d'une vérification tel qu'indiqué dans le guide du FNI et dans le protocole d'entente conclu entre le SNRS et le ministère, la province ou le territoire qui parraine le projet

Un des projets choisis en vue d'une vérification partielle en 2000-2001 portait sur un programme de sensibilisation du public à la sécurité nautique, proposé par l'association de recherche et de sauvetage au sol de Terre-Neuve, la Garde côtière canadienne et le ministère des Pêches et Océans (MPO). Ce projet avait pour objectif premier de mettre en œuvre et d'administrer un programme de formation des formateurs à l'intention des membres des équipes de recherche au sol de Terre-Neuve et du Labrador. Des membres de chaque équipe devaient participer à un programme de formation poussée, offert par le Bureau de la sécurité nautique, qui leur permettrait ensuite de former à leur tour les autres membres de leurs équipes respectives et de les préparer à se charger de la prestation de quatre programmes au nom de la Garde côtière canadienne (GCC).

La vérification, exécutée en octobre et novembre 2000, s'est limitée au seul critère d'évaluation finale tel que prescrit par le guide du FNI de 1998. La vérification s'est effectuée au moyen d'un examen des dossiers du SNRS, du MPO et de la GCC concernant le projet et d'entretiens avec le personnel du SNRS et du MPO.

Les constatations du vérificateur sont résumées dans le présent rapport.

## **2.0 Description du projet**

---

Ce projet avait pour objet premier de permettre au Bureau de la sécurité nautique de donner un programme de formation à des membres des 27 équipes de recherche au sol de Terre-Neuve et du Labrador afin de les préparer à mettre à exécution des initiatives de sécurité nautique dans leurs secteurs géographiques respectifs, au nom de la Garde côtière canadienne. Le projet était estimé important, compte tenu du fait que Terre-Neuve et le Labrador ont le plus haut taux de noyade par habitant au Canada.

En mars 1998, le SNRS a approuvé le projet au coût estimatif de 233 000 dollars. Le budget comportait notamment les postes suivants : matériel, 164 000 dollars; frais de publication et de transport, 13 500 dollars; formation, 16 200 dollars; matières consommables, 5 000 dollars; frais pour éventualités, 21 100 dollars.

Selon le dernier rapport trimestriel, daté le 31 mars 1999, le projet a finalement coûté à peu près ce qui était prévu au budget et il a atteint ses objectifs.

Ce projet n'a pas fait l'objet d'un rapport sommaire final ni d'un rapport d'évaluation finale. Le directeur du projet explique cette lacune par le fait que la plupart des personnes ayant participé à la gestion du projet ont été affectées ailleurs et n'ont pas eu le temps d'exécuter ces rapports et évaluations.

### 3.0 *Constatations du vérificateur*

---

Les constatations portent sur le critère d'évaluation finale tel que prescrit dans le guide du FNI.

#### 3.1 **Évaluation finale du projet**

*L'organisme parrain évalue l'efficacité du projet par rapport aux objectifs déterminés et convenus au moment de la ratification de la proposition. Le parrain doit compléter cette évaluation dans le délai imparti selon le plan d'évaluation du projet et soumettre les résultats au SNRS aux fins d'examen et de dépôt lors d'une réunion ultérieure du Comité interministériel de recherche et de sauvetage (CIRS).*

?? La proposition approuvée déclare que le projet sera évalué par le biais de l'acquisition et de la distribution de matériel de formation et d'équipement de sécurité et en surveillant les statistiques provinciales de noyades et d'accidents nautiques transmises par l'organisation des mesures d'urgence (OMU), par la GRC et par la Société royale de sauvetage. L'évaluation se ferait aussi en étudiant les données du processus de révision et d'évaluation des programmes de recherche et de sauvetage afin de jauger les statistiques relatives aux bénévoles de la recherche au sol.

?? D'après le directeur du projet, il n'y a pas eu d'évaluation finale parce que la plupart des participants avaient été réaffectés à d'autres projets

#### **Conclusions**

L'exigence d'une évaluation de l'efficacité du projet par rapport à ses objectifs convenus n'est pas remplie, puisque les responsables du projet n'ont pas préparé de rapport sommaire final ni de rapport d'évaluation finale. Il ne s'est fait aucun contrôle ultérieur des statistiques afin de déterminer l'incidence de la formation et l'efficacité générale du projet.

#### **Recommandations**

**Nous recommandons, pour les projets futurs, que l'organisme parrain effectue l'évaluation finale afin de se conformer aux critères énoncés dans le guide du FNI. En outre, s'ils présentent d'autres propositions au SNRS, le MPO et la GCC devraient y inclure un plan de travail détaillé et s'assurer que la période prévue pour l'exécution du projet est assez longue pour permettre de répondre à tous les critères prescrits par le guide du FNI.**